

Mémoire présenté

à la MRC de Roussillon

dans le cadre des consultations publiques sur

le projet de règlement 170



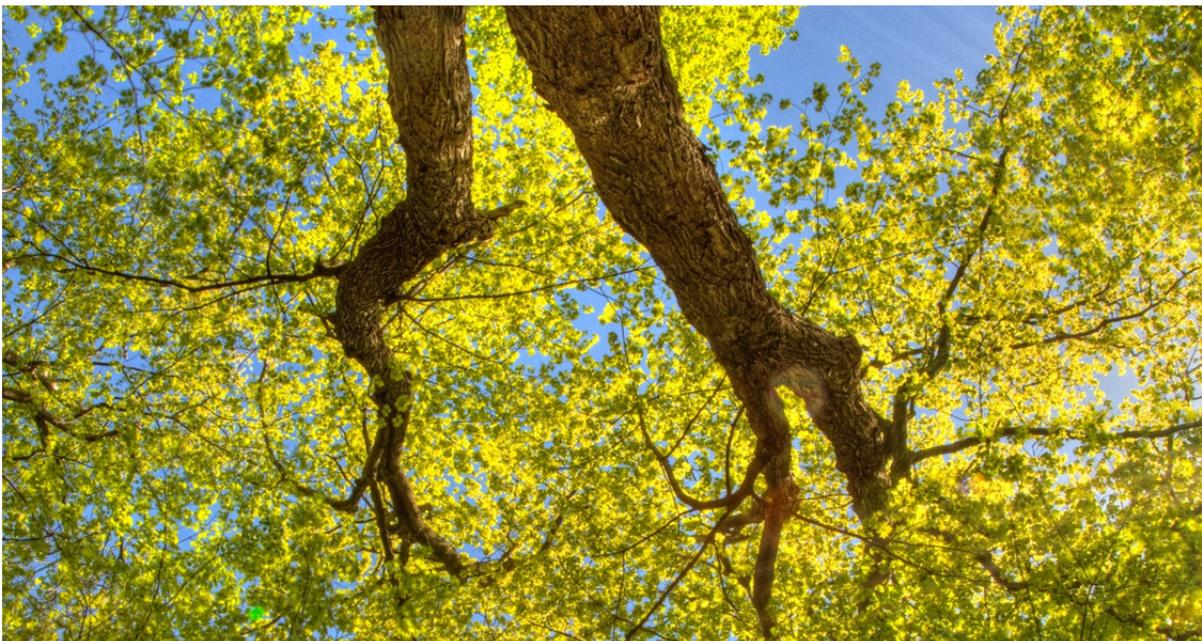
Dans le cadre de la consultation publique de la MRC de Roussillon sur le projet de règlement 170 de concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), Héritage Saint-Bernard tient à réitérer l'importance de la protection intégrale du corridor vert Châteauguay-Léry. Nous croyons que les citoyens se sont exprimés de façon claire pour la protection du corridor vert Châteauguay-Léry à plusieurs reprises au fil des ans.

Voici un rappel des événements :

- À Châteauguay, à l'été 2009, lors de la consultation publique sur l'opportunité de développer ou conserver la zone Sud-Ouest de Châteauguay, 584 citoyens font connaître leur avis. Les citoyens se prononcent alors en faveur de la conservation de ce secteur important du corridor vert Châteauguay-Léry. Au total, 92 % des personnes ayant fait valoir leur opinion privilégient la conservation intégrale plutôt que le développement.
- En novembre 2009, le groupe SOS Forêt Fernand-Seguin dépose, au conseil municipal de Châteauguay, une pétition de 12 145 signatures demandant la protection du corridor vert Châteauguay-Léry.
- En janvier 2010, le groupe SOS Forêt Fernand-Seguin dépose, au conseil de la MRC de Roussillon, une pétition de 12 145 signatures demandant la protection du corridor vert Châteauguay-Léry. Au même moment, Héritage Saint-Bernard remet à la MRC de Roussillon les inventaires floristiques du corridor vert démontrant la haute valeur écologique de l'ensemble du corridor vert. Le Club des ornithologues de Châteauguay dépose également les résultats d'un inventaire de l'avifaune du corridor vert Châteauguay-Léry.
- En septembre 2010, Héritage Saint-Bernard dépose un mémoire à la Ville de Léry pour de la protection du corridor vert Châteauguay-Léry dans le cadre d'une consultation sur l'avenir de la municipalité de Léry. À cette occasion, près du quart des foyers de Léry s'expriment. Parmi ces citoyens répondants, 94 % choisissent le plan proposé par le Regroupement des citoyens de Léry proposant la conservation intégrale du corridor vert Châteauguay-Léry.

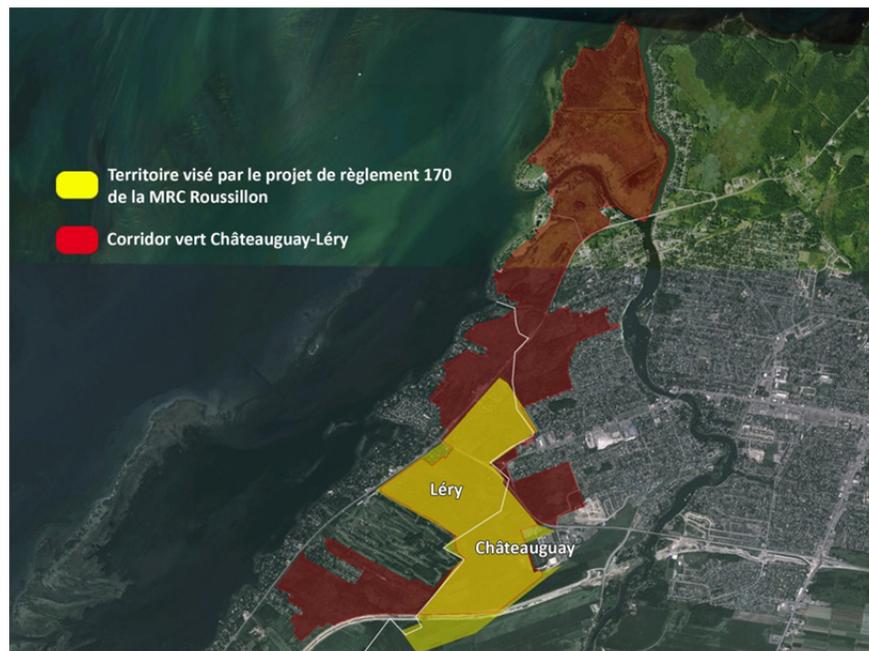
- À l'automne 2011, Héritage Saint-Bernard et SOS Forêt Fernand-Seguin déposent des mémoires à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) dans le cadre des consultations publiques sur le PMAD. Les organismes recommandent la protection intégrale du corridor vert Châteauguay-Léry. Qui plus est, les deux organismes recommandent que le corridor vert Châteauguay-Léry soit reconnu dans son ensemble.
- En juin 2013, environ 200 personnes se rendent à la séance du conseil de la MRC de Roussillon afin de lui demander de rejeter le projet de plan d'urbanisme de Léry qui ouvre grand la porte au développement résidentiel dans la partie du corridor vert Châteauguay-Léry qui se trouve sur son territoire.

Le projet de règlement 170 est une belle occasion pour la MRC de Roussillon de reconnaître la volonté populaire qui souhaite voir le corridor vert protégé dans son intégrité. La MRC de Roussillon doit être avant-gardiste en ce qui a trait à la conservation et utiliser tous les outils à sa disposition pour poser un geste concret tel que le demandent les citoyens. Rappelons que ce territoire de près de 1 000 hectares a une haute valeur écologique. On y retrouve entre autres 28 espèces de plantes rares, des centaines d'espèces d'oiseaux, des champignons uniques au pays ainsi qu'une diversité exceptionnelle d'habitats. Ce corridor vert est si remarquable qu'il contient cinq « écosystèmes forestiers exceptionnels » couvrant plus de 500 hectares (ou plus de la moitié du corridor vert). Il est primordial d'agir pour protéger ce havre de biodiversité pour les générations à venir.



Tout comme les centaines de personnes qui ont déposé leurs opinions dans le cadre de la présente consultation, nous soumettons à la MRC de Roussillon les propositions suivantes de modifications à son projet de règlement 170 de concordance au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) :

- Afin d'assurer un maintien de la biodiversité actuelle, nous demandons à la MRC de Roussillon de protéger l'ensemble des milieux naturels situés à l'intérieur du territoire du corridor vert Châteauguay-Léry proposé par SOS Forêt Fernand-Seguin et Héritage Saint-Bernard (voir carte ici-bas).
- Afin d'assurer un maintien de la biodiversité actuelle, nous demandons à la MRC de Roussillon d'interdire toute construction d'habitation à l'intérieur du corridor vert Châteauguay-Léry et de ne permettre que des aménagements véritablement compatibles avec la conservation des milieux naturels tels que des sentiers nature et des aires de repos et d'observation.
- Afin d'assurer le maintien du couvert forestier actuel et d'atteindre les cibles établies par la CMM, nous demandons à la MRC de Roussillon d'élaborer un plan d'action pour la conservation et la mise en valeur des milieux naturels existants ainsi qu'un plan d'action permettant l'atteinte des objectifs de rétablissement du couvert forestier.



Héritage Saint-Bernard croit qu'il serait incohérent que la MRC de Roussillon autorise quelconque construction dans le corridor vert Châteauguay-Léry. Alors que l'objectif du PMAD est d'atteindre 17 % d'aires protégées pour 2020 et 30 % de couvert forestier d'ici 2031, tous les boisés, milieux humides et habitats qui sont encore existants doivent être protégés. Nous croyons fermement que toute construction aussi petite et de faible densité qu'elle soit, dans le corridor vert Châteauguay-Léry, aurait un impact sur la biodiversité et la richesse de ce territoire déjà fragilisé. La MRC de Roussillon devrait plutôt développer des projets de plantation d'arbres, de création de corridors verts, de protection d'habitats naturels plutôt que d'ouvrir la porte à l'autorisation de construction dans les milieux naturels, ne reconnaissant pas ainsi l'intégralité du corridor vert Châteauguay-Léry.

Nous croyons que la notion d'habitations à faible densité dans les bois et corridors forestiers n'est pas applicable dans le corridor vert Châteauguay-Léry. Cette notion peut être plus acceptable dans les régions où le couvert forestier est très important. Dans une région urbaine comme celle de la MRC de Roussillon, toute construction dans un milieu naturel aura comme impact de fragmenter encore plus l'habitat.

Héritage Saint-Bernard réitère à la MRC de Roussillon sa disponibilité à travailler et à collaborer avec elle ainsi qu'avec tous les intervenants dans l'optique d'une conservation intégrale du corridor vert Châteauguay-Léry.

Fondé en 1987, Héritage Saint-Bernard, est un organisme sans but lucratif œuvrant à la protection de l'environnement. Sa mission première est la protection, l'aménagement, la mise en valeur et la gestion des milieux naturels qui lui sont confiés, notamment par la Fondation de la faune du Québec, tant à Châteauguay qu'à Léry. L'organisme a également comme objectif de mettre sur pied des activités éducatives, écotouristiques et de sensibilisation s'adressant à toute la population. De plus, Héritage Saint-Bernard mise sur un engagement environnemental dans la communauté.

